

AVIS PUBLIC

La Régie tiendra une audience publique pour traiter la demande d'approbation du Tarif du service d'emmagasinage de gaz naturel E-3 offert par Intragaz, société en commandite.

Donnant suite à sa décision procédurale D-2001-213, la Régie convoque une audience pour le 24 septembre 2001, à compter de 9 h 30. Le but de cette audience est d'étudier la demande d'une décision interlocutoire aux fins de fixer, s'il y a lieu, un tarif provisoire à compter du 1^{er} octobre 2001, ainsi que d'autres sujets indiqués dans sa décision.

La Régie demande à tous les intéressés souhaitant participer à l'audience publique de faire parvenir leurs demandes d'intervention au plus tard le 13 septembre 2001, à 12 h. Ces demandes devront être faites conformément au Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie (le Règlement) et notamment être envoyées à la demanderesse à l'intérieur des mêmes délais.

Les parties intéressées qui ne désirent pas le statut d'intervenant pourront faire parvenir des observations écrites conformément à l'article 11 du Règlement, et ce, avant le 28 septembre 2001, à 12 h.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie, soit par téléphone au (514) 873-2452 ou sans frais au 1 888 873-2452; soit par télécopieur au (514) 873-2070.

La présente demande de même que le Règlement et ses décisions, peuvent être consultés sur le site Web de la Régie (<http://www.regie-energie.qc.ca>).

*Demande d'Intragaz,
Société en commandite*



RÉGIE DE L'ÉNERGIE

**Le Secrétaire
de la Régie de l'énergie**

Régie de l'énergie

800, place Victoria, 2^e étage
Salle 255, Montréal (Québec)
H4Z 1A2

Téléphone : (514) 873-2452
Télécopieur : (514) 873-2070